

Zeitschrift: Schweizer Schule
Herausgeber: Christlicher Lehrer- und Erzieherverein der Schweiz
Band: 1 (1915)
Heft: 45

Artikel: Jahresbericht des katholischen Erziehungsvereins der Schweiz pro 1915 [Fortsetzung]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-539009>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Jahresbericht des katholischen Erziehungsvereins der Schweiz pro 1915.

IX. Finanzielles.

Der Jahresrechnung 1914 entheben wir folgende Zahlen. Allgemeine Rechnung: Einnahmen: Vom St. Gall. Kantonalerziehungsverein 100 Fr., von 16 m. Vereinen (Niederbüren 15, Muri 26, Inwil 20, Sirmach 15, Dagmersellen 10, Büttschwil 15, Hitzkirch 10, Marbach 10, Menzingen 10, Wil 10, Wohlen 5, Meierskappel 5.45, Alt St. Johann 5, Cham 5, Lunkhofen 4, Sachseln 3) 168.45, von Einzelmitgliedern 93, von Pr. L. 50, zusammen 411.45. Ausgaben: Für die Katalogbeilagen 113.60, Drucksachen (1100 Jahresberichte 55 Fr., 300 Mütter-Vereins-Berichte 19.75, 3000 Mütter-Vereins-Formulare 38.85) 113.60, Porti 66, Verschiedenes 10, zusammen 303.20. Lehrerexerzitien-Rechnung: Beiträge: Von den hochw. Bischöfen von Chur 200, Basel 100, St. Gallen 40, vom tit. schweiz. Volksverein 200, vom tit. St. Gall. B. B. 40, vom Kapitel Bremgarten 16, zusammen 596. Ausgaben: An das Exerzitienhaus Feldkirch 190.60, an das Johannesstift Bizers 523, zusammen 713.60. Gesamtjahresvorschlag beider Rechnungen 11.97.

X. Kantonalverein Bern.

(Huitième Rapport du Comité aux Sections de l'Association pour l'année 1914.)

1. *Manuels scolaires.* On sait que par l'entremise de la députation catholique jurassienne au Grand Conseil, fut remise à M. Lohner, directeur de l'Instruction publique, une requête demandant la révision, dans plusieurs ouvrages mis entre les mains des élèves de nos écoles primaires et secondaires, de passages offensants la conscience des catholiques, ce qui est contraire à l'article 27 de la Constitution fédérale. Cette requête a été suivie bientôt, à la demande de M. Lohner, d'un travail très documenté réfutant point par point les allégations erronées renfermées dans ces manuels, sous le rapport religieux. C'est là déjà, semble-t-il, un service considérable rendu à la cause catholique dans le Jura. Lors de notre dernier rapport, la Direction de l'Instruction publique n'avait pas encore arrêté ses décisions.

Nous sommes heureux de pouvoir les faire connaître, en partie du moins, aujourd'hui. La requête des députés et le travail complémentaire fourni par notre Société ont été soumis à l'examen de la commission cantonale française des moyens d'enseignement.

Dans deux lettres, du 24 octobre 1914, et du 27 mai 1915, le Directeur de l'Instruction publique, M. Buren, remplaçant M. Lohner, alors au service militaire, rend compte des résultats de cet examen, sur trois des manuels à réviser: le Livre de lecture destiné aux écoles primaires du Jura bernois, par H. Gobat et Fr. Allemand (cours moyens, 6e édition 1903); — le Trésor de l'écolier, livre de lecture à l'usage des écoles primaires françaises du canton de Berne (cours supérieur, 4e édition, 1905); — Abrégé d'histoire de la Suisse destiné à l'enseignement secondaire (8e édition revue 1900) par Magnenat.

Pour le premier manuel, il sera apporté «dans la nouvelle édition», dit M. Buren, quelques changements, notamment en ce qui concerne la soi-disant «vente» des indulgences. A la rigueur, on peut s'en contenter.

Pour le second quelques autres modifications sont aussi acceptées.

Toutefois l'une ou l'autre sont jugées insuffisantes, et elles donnent lieu, en ce moment, à un échange de vues entre la Direction et notre Comité.

Pour le troisième, l'Histoire de Magnenat, qui de beaucoup est le pire de tous, M. Burren écrivait le 1er mars 1915:

«Le manuel d'histoire de Magnenat a été introduit à l'Ecole normale, il y a plus de 30 ans. Personne ne s'en est plaint jusqu'ici. D'ailleurs, l'ouvrage de Magnenat est épuisé: il ne sera plus réédité. Pour cette raison déjà, donc, il faudra le remplacer par un autre manuel et, en conséquence, votre pétition sur ce point est devenue sans objet. Nous ne nous y arrêterons donc pas et nous nous bornerons à dire que le manuel destiné à remplacer celui de Magnenat sera choisi avec tout le soin voulu de façon à répondre, dans la mesure du possible, aux exigences légitimes d'un enseignement tel que celui de l'histoire suisse.»

Pour trois autres manuels, notre Société avait également demandé la suppression ou la modification de passages attentatoires à nos croyances; ce sont 4. Notre ami, lecture française à l'usage des écoles secondaires par Marcel Marchand; 5. Chrestomathie française de A. Vinet (tome I, 23e édition) et tome II (18e édition) revue et augmentée par Eug. Rambert et Paul Seippel. 6. Histoire illustrée de la Suisse à l'usage des écoles primaires par W. Rosier, professeur (1905).

La plupart de nos observations, les plus importantes du moins, ont été acceptées par la Direction de l'Instruction publique qui, en cette circonstance, a fait preuve d'une louable impartialité.

2. *Formation d'instituteurs chrétiens.* Nous avons précisé, dans notre dernier rapport du 28 septembre 1914, la situation qui est faite aux catholiques du Jura, dans cette question qui nous a coûté déjà tant d'efforts. On se heurte à des difficultés dont la plus grave est qu'à l'Ecole normale d'Hauterive, où plusieurs familles chrétiennes envoient leurs fils recevoir l'instruction nécessaire, le programme ne comprend qu'une année d'enseignement à l'école d'application; tandis que dans le canton de Berne on exige, pour passer les examens d'instituteur primaire, un certificat constatant que le candidat a enseigné dans une école d'application pendant les deux dernières années d'études au moins. L'ancien Règlement concernant les examens des aspirants au brevet de capacité, pour l'enseignement primaire, n'émettait pas cette exigence; mais en 1913, on a révisé le règlement, et le nouveau prévoit ces deux années, au lieu d'une qu'on exigeait autrefois. On peut se demander, à voir l'esprit qui règne, chez nous, dans les milieux scolaires officiels, si l'on n'a pas introduit cette disposition, dans le but, précisément, de gêner les jeunes gens qui préfèrent faire leurs études dans d'autres établissements que dans nos Ecoles normales devenues protestantes. On y est parvenu de cette façon-là.

Aussi notre comité a-t-il décidé de suspendre momentanément l'allocation de bourses aux jeunes Jurassiens qui se rendent à Hauterive, jusqu'à ce que l'on soit parvenu à faire tomber les obstacles qui entravent leur entrée dans la carrière d'instituteur bernois.

Ces bourses seront attribuées plutôt aux élèves de l'Ecole nouvelle ou du Progymnase libre qui vient de s'ouvrir à l'Institut catholique; car on favorise ainsi, à la fois, les jeunes gens studieux, bien doués et de bonne conduite, qui ne trouvent pas dans leurs familles les ressources suffisantes pour continuer leurs études, soit embrasseront l'état ecclésiastique, soit pourront rendre des services dans leur commune natale en

occupant les postes administratifs qui plus que jamais, de nos jours, exigent des citoyens capables et mieux instruits que d'autres.

Parmi les élèves qui ont obtenu des bourses, MM. S., F. et V. ont passé avec succès leurs examens et obtenu le brevet d'instituteur fribourgeois, les trois avec première note. Mais ils auront encore à subir une épreuve dans le canton de Berne pour obtenir le brevet bernois, exigé pour enseigner dans une école publique. Par contre MM. St., S. et H. ont subi cette épreuve, et ce dernier vient d'être nommé régent dans une des grandes localités de ce district. C'est le deuxième ancien élève d'Hauterive, patronné par notre Société, qui parvient à cette situation. Voilà déjà des résultats appréciables.

3. *Progymnase libre.* La plus importante, mais aussi la plus dispendieuse, de nos œuvres scolaires, jusqu'à ce jour, est sans contredit le gymnase libre qui s'ouvrira dans peu de jours, à l'Institut catholique, sous la direction de M. l'abbé Humair, secondé par M. Jules Koller, maître secondaire, qui reste à la tête des études. Mgr. l'évêque de Bâle a tout particulièrement encouragé cette fondation, car Sa Grandeur y voit le mode le plus sûr de favoriser les vocations ecclésiastiques, devenues si rares dans le Jura. Le Progymnase débute par deux classes latines, et par une classe française spécialement destinée aux jeunes gens qui ne tiennent pas à étudier le latin. Nous formons tous nos vœux pour le succès de cette institution que les familles chrétiennes sauront, espérons-le, soutenir généreusement !

4. *Association des commissions d'école.* Dans une réunion tenue le 21 juin, à Porrentruy, on a jeté les bases d'une Association entre les commissions d'école, et, après discussion d'un projet de statuts, on les a approuvés. Il a paru indispensable de créer un lien de solidarité entre les autorités scolaires de nos communes, afin surtout de parer aux dangers de la campagne hostile qu'a déjà entreprise, contre plusieurs d'entre elles à propos de la repourvue des classes primaires, la Société des instituteurs bernois. Le Comité de l'association offrira également aux commissions d'école un moyen pratique et assuré d'informations et de renseignements utiles, en matière scolaire.

Le Comité de la Société catholique d'éducation s'efforce actuellement d'étendre cette organisation à tous nos districts catholiques du Jura.

5. *Nominations.* M. l'abbé Spechbach, curé de Mervelier, a bien voulu accepter de diriger les sections de la société dans la partie catholique du district de Moutier et dans les paroisses voisines du district de Delémont : plus d'une malheureusement périclite.

M. Louis Viatte, avocat, qui pendant neuf années a soigné, comme caissier, les intérêts financiers de la Société catholique d'Éducation et d'enseignement, s'est démis de cette charge et a été remplacé par M. Fernand Fleury-Hüsser à Porrentruy. Nous exprimons à M. Viatte toute la gratitude du comité pour ses dévoués services.

On lira plus loin les comptes du nouveau caissier pour l'exercice écoulé.

6. *Fondation de sections nouvelles.* On vient de se rendre compte, par ce qui précède, de la nécessité de protéger la Société catholique d'Éducation, en la développant par la fondation de sections nouvelles. C'est le petit nombre des paroisses qui en sont dotées, et dans beaucoup des plus grandes, aucune section n'est encore organisée. Nous faisons appel aux membres du clergé pour porter remède à cette situation.

L'école est, plus que jamais, la grand champ de bataille, où se décide l'avenir de la cause catholique dans un pays. Le Jura, qui a tant lutté pour conserver sa foi intacte, serait-il seul à ne pas le comprendre? S'il le comprend, ne doit-il pas se dire que les sacrifices s'imposent à tout chrétien en mesure de donner son obole pour sauvegarder nos plus chers intérêts: ceux de la jeuneuse jurassienne!

Nous adressons à tous nos honorables collaborateurs et aux membres des sections nos salutations bien dévouées.

Au nom de la Société catholique
d'Education et d'enseignement.

Le Secrétaire, *Ch. Lachat*, not.

Le Président, *Ern. Daucourt*.

XI. Kantonalverein Freiburg.

(Société fribourgeoise d'Education.)

Dr. Lehrer Ducry, Freiburg, der Aktuar des Vereins, schreibt: Selon les circonstances pénibles que nous traversons, notre comité a voté la suppression de la réunion cantonale du corps enseignant fribourgeois pour l'année 1915. Il ne m'est pas possible, par conséquent, de vous envoyer un rapport pour cette année.

XII. Der St. Gallische Kantonalverein.

1. Vereinsbestand. Der ganze Kanton mit seinen 15 Bezirken ist umspannt von 4 Doppelbezirkssektionen, 5 einfachen Bezirkssektionen und 2 beigetretenen Bezirksvereinen mit der Gesamtmitgliederzahl von 3189. Dazu kommen die Einzelmitglieder (i. J. 1912: 224 eingeschrieben).

2. Das weitere Komitee besteht aus 15 Mitgliedern (für jeden Bezirk 1), das engere aus folgenden 5 Herren: Prälat Trempp, Präsident, Inspektor Oberle-Röllin, Vizepräsident, Bezirksammann Wirth, Bezirksschulratspräsident Pfarrer Schmucki und Lehrer Wüst, Aktuar und Kassier.

3. Der St. Gall. Kantonalerziehungsverein hat sich den 25. April 1915 als Kollektivmitglied dem „St. Galler Verein zur Bekämpfung der Unsittlichkeit“ angeschlossen, in dessen Komitee unser Vereinspräsident und noch andere Erziehungsvereinsmitglieder sitzen.

4. Die Jahresversammlung fand Sonntag den 25. April 1915 in Uzwil also statt:

A. Vormittags: Erzieherische Predigten in den umliegenden Kirchen.

B. Nachmittags 12^{1/2} Uhr: Weitere Komiteesitzung im „Schweizerhof“.

C. „ 1 „ : Geschäftliche Versammlungen im „Schweizerhof“ (120 Anwesende).

D. „ 2 „ : Öffentliche Volksversammlung im „Schweizerhof“ (750 Anwesende, mit Zwischenstücken der Kirchenmusik von Denau): 1. Eröffnung durch hochw. Prälat Trempp. 2. Begrüßung durch hochw. Pfarrer Hürlemann, Denau, dem ein Hauptverdienst der brillanten Versammlung, nebst den prächtigen Reden und Ansprachen, gebührt. 3. Rede von Hrn. Schulratspräsident Frei, Einsiedeln, über: „Zum Kapitel der Jugendberziehung“. 4. Ansprache des hochw. P. Veit Gadiant über die „Schweizer-Schule“. 5. Rede von hochw. Dr. P. G. Koch über: „Erziehungsverein und Sittlichkeit“. 6. Diskussion von Hrn. Dr. Keel, N.-Uzwil. 7. Schlusswort von Hrn. Dr. Frei, N.-Uzwil.

XIII. Aargauische kath. Erziehungsverein.

(Jahresbericht des Präsidenten Hrn. Dr. Fuchs, Hauptmann, 4. Division, im Feld geschrieben.)

Infolge des Krieges und der schweiz. Mobilisierung konnte die übliche Jahresversammlung im Frühjahr nicht stattfinden. Der Verein hat sich indessen innerlich gefestigt und gekräftigt. Er hat sich folgende ganz einfache Statuten gegeben:

1. Der aarg. kath. Erziehungsverein als Sektion des schweiz. kath. Erziehungsvereins ist eine freie Vereinigung von Lehrern, Geistlichen, Eltern, Gebildeten, zwecks Erhaltung und Förderung kath. Erziehung im Aargau.

2. Der Verein sucht dieses Ziel zu erreichen durch eine jährliche Hauptversammlung, normaler Weise im Frühjahr, durch Vorträge, Kurse, literarische Tätigkeit etc.

3. Ein mehrgliedriger Vorstand leitet die Geschäfte.

4. Bedingung für die Mitgliedschaft: Bezahlung eines Jahresbeitrages von mindestens 1 Fr. und Förderung des Vereinszwecks.

Gegenwärtig setzt sich der Vorstand zusammen wie folgt: Präsident Dr. Karl Fuchs, Bezirkslehrer, Rheinfelden; Aktuar Lehrer Winiger, Wohlen; Kassier Lehrer Welti, Leuggern; Pfarrer Dubler, Brugg; Pfarrer Meyer, Wohlen; Marie Reiser, Lehrerin, Auw; Lehrer Stutz, Gansingen.

Der Mitgliederbestand hat sich bedeutend vermehrt, er ist folgender: Lehrer 57, Lehrerinnen 48, Geistliche 54, weitere Mitglieder 10, total 169 — ein gewiß erfreuliches Resultat, doppelt erfreulich, da die aarg. kath. Lehrer an Zahl an der Spitze stehen. Wer hätte das geglaubt noch vor kurzem, wo es hieß: Es gibt keine katholische aarg. Lehrer mehr?

Der Vorstand befaßte sich auch lebhaft mit der Propaganda für die „Schweizer-Schule“. Diese einzige kath. schweiz. pädagog. Zeitschrift zählt gegenwärtig ca. 150 aarg. Abonnenten, eine stattliche Zahl und doppelt beachtenswert, weil während des Krieges entstanden. Wir trachten danach, diese Zahl binnen kurzem auf 200 zu bringen.

XIV. Kantonalverein Tessin.

(Rapporto della Federazione Docenti Ticinesi, von Vereinspräsident Hrn. Professor Bassi.)

L'assemblea annuale della Federazione Docenti Ticinesi ebbe luogo quest'anno-a Cagiallo, nella Capriasca, il 29 agosto p. p.

La grave crisi creata dalla guerra, che incombe su tutti, non ha permesso che si desse a quella riunione il solito carattere di festività: riuscì tuttavia assai frequentata e fruttuosa.

Venne inscritta quasi una cinquantina di nuovi soci docenti. Furono approvati i conti dell'esercizio 1913 e 14. Fu confermato per un nuovo triennio il Comitato in carica. Si lasciò al Comitato di stabilire il tempo ed il luogo per l'assemblea dell'anno venturo e si approvarono i sequenti postulati, proposti ed illustrati dal Redattore del *Risveglio*, prof. Bazzurri:

1. Che l'insegnamento dell'agricoltura, nelle scuole rurali, venga maggiormente curato ed intensificato.

2. Che il risparmio scolastico (facoltativo) venga debitamente assicurato e riprenda la sua marcia ascensionale come mezzo potente di educazione e di preparazione alla vita.

3. Miglioramento dell'Ispektorato Scolastico.

4. Reintegrazione delle scuole di ripetizione di quelle per le reclute, appena cessata la presente crisi.

5. Semplificazione dei programmi, svestendoli degli inutili fronzoli ed adattandoli meglio ai bisogni della Scuola e della vita pratica.

6. Che i testi scolastici siano informati al principio cristiano e più rispondenti alle esigenze pedagogiche ed alle condizioni economiche delle famiglie.

7. Che lo Stato si dichiari responsabile sull'andamento avvenire della Cassa di Previdenza fra i Docenti ticinesi.

8. Che sia riconosciuto il diritto di far valere le loro ragioni ai Docenti che la nuova legge scolastica ha dameggiato nei contratti.

9. Che tutte le questioni concernenti i diritti materiali dei maestri siano regolate in modo che la stato giuridico del corpo insegnante esca rafforzato dal nuovo ordine di cose.

L'assemblea poi fu chiusa da una applaudita, interessante conferenza del Cons. Dottr. G. Casella, già consigliere di Stato, sulla applicazione della legge federale relativa alle assicurazioni malattie ed infortuni.

XV. Französisch Wallis.

(Société valaisanne d'Éducation, Bericht des Präsidenten H. Kanonikus Delalogue, Schulinspektor.)

De par la perturbation que la guerre a jetée dans les écoles et les budgets, notre Société s'est trouvée dans l'impossibilité d'organiser la moindre réunion soit générale soit régionale: comme dans le reste de la Suisse — *et peut-être plus que dans le reste de la Suisse* — notre personnel enseignant a dû en grande partie du moins, répondre à l'appel de la Patrie et s'en aller, l'arme au bras, monter la garde aux frontières, ce qu'il a fait du reste avec un cœur dévoué. Il n'y a rien de particulier à signaler par ailleurs.

XVI. Deutsch-Wallis.

(Bericht des Präsidenten, H. Domherrn Egg, Sitten.)

Ueber die Tätigkeit des Oberwalliser Vereins im verflossenen Arbeitsjahr ist nichts Nennenswertes zu berichten. Infolge der Mobilisation fielen die allgemeinen Lehrertagungen aus. Einige Bezirke hielten dennoch freiwillig ihre Bezirkskonferenzen ab. Eine beträchtliche Bruchzahl unserer Lehrer mußte den Winter an der Grenze verbringen.

Schlußbemerkungen.

 Note 1. Die Titl. „mitwirkenden Vereine“ werden hiemit um einen Jahresbeitrag pro 1915 höflich ersucht.

Die Titl. Einzelmitglieder werden um Einlösung der Nachnahmen, Jahresbeitrag pro 1915, gebeten.

Note 2. Alle Beiträge an den Schweiz. kath. Erziehungsverein, sind an unsern Zentralkassier, H. Pfarrer Balmer, Aum, Aargau, zu senden.

Note 3. Die Beiträge an das Apostolat der christlichen Erziehung sind an den Direktor desselben, hochw. Hr. Kanonikus Haas, Münster, Kt. Luzern, zu senden oder an hochw. Hr. Rektor Reiser, Zug, in letzterem Falle mit dem Bemerkten „per Apostolat“.

Note 4. Dieser Jahresbericht wird in 1100 Exemplaren allen Einzelmitgliedern, Sektionen, mitwirkenden Vereinen, den Sektionen des Schweiz. Volksvereins u. a. zugesandt.

Der Wille lockt die Taten nicht herbei;
Der Mut stellt sich die Wege kürzer vor.

Goethe.